

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DPP 37 Subvention (734 euros) et convention avec l'Association Le Mystère Bouffe dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10e arrondissement.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Mystère bouffe et lui demande l'autorisation de signer ladite convention ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI , au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs avec l'association Le Mystère bouffe.

Article 2 : Une subvention globale de 734 euros est attribuée à l'association Le Mystère bouffe, 23, rue André Joineau 93310 Le Pré Saint-Gervais (n° SIMPA 10828, dossiers n^{os} 2013-01133 (367 euros), et 2013-01134 (367 euros).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 422 "Action socio-éducative", ligne P006 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la prévention et la sécurité", du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2013 et des exercices ultérieurs.